

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 24 MARS 2021

30 Objet : EXPLOITATION LIGNE TOURISTIQUE NERAC-MEZIN CONFIEE A L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE L'ALBRET – RETRAIT DE LA DELIBERATION DE-009-2021 DU 27/01/21

N° Ordre : DE-040-2021

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au Tourisme

Nomenclature : 9.1.3 Tourisme

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncaut, après convocation du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (46) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Buzet-sur-Baise : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à Mme Mélanie SERRES-SOLANO, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Votants : 51

Absents : 7

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de l'Albret »,

Vu la convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique de la ligne n°644 000 de Nérac à Mézin signée entre SNCF Réseau et Albret Communauté pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2026,

Le Président rappelle que par délibération n° DE-009-2021 du 27 janvier dernier, Albret Communauté a confié l'exploitation touristique de la ligne n°644 000 entre Nérac et Mézin à l'Office de Tourisme de l'Albret.

Après une consultation réalisée auprès de professionnels spécialisés dans l'exploitation de ligne ferroviaire touristique, il s'avère qu'un seul prestataire a répondu :

- l'association « Chemin de Fer Touristique du Pays de l'Albret », représentée par Monsieur Xavier PASSINI pour un montant de 68 000 € HT pour 2 mois d'exploitation.

Considérant la période de crise sanitaires COVID 19 que la France traverse depuis maintenant près d'une année, et dont l'issue reste encore très incertaine d'ici la saison estivale 2021,

Ce montant de prestation pour une saison touristique 2021, limitée à 2 mois de fonctionnement, est déraisonnable par rapport au nombre de passagers envisagé.

Dans ce contexte, le Président propose de retirer l'engagement pris par délibération DE-009-2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► De retirer la délibération DE-009-2021 du 27/01/2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président


Alain LORENZELLI

